

# bicursus architecte-ingénieur

L'ENSAPLV en partenariat avec l'ESTP (Ecole spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'Industrie) propose aux étudiants qui s'inscrivent en première année une double formation d'architecte et d'ingénieur qui permet d'obtenir au niveau bac+7 (1) les deux diplômes d'ingénieur du bâtiment et d'architecte d'état.

Dans le cadre de ce bicursus, les étudiants en architecture suivent parallèlement à leur formation en licence et master d'architecture, une formation scientifique et technique complémentaire, répartie sur les cinq ans, qui leur permet d'atteindre le niveau d'admis sur titre en deuxième année de l'ESTP option bâtiment.

Cette formation complémentaire est organisée comme suit :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de licence : 4 modules de mathématiques

3<sup>ème</sup> année de licence : 2 modules de physique et matériaux de construction

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de master : 4 modules de sciences et techniques de l'ingénieur (géologie, hydraulique, gestion, topographie, résistance des matériaux, électrotechnique).

Les modules de master sont intégrés comme options dans le programme de l'ENSAPLV, en revanche, les modules de licence sont des enseignements qui s'ajoutent au programme, pour une valeur de 50h environ de cours par semestre.

A l'issue des 5 années d'étude à l'ENSAPLV, les étudiants sont inscrits à l'ESTP où ils suivent les deux dernières années qu'ils terminent par un travail de fin d'étude commun. Ce travail final (TFE-PFE, travail et projet de fin d'études) aborde l'ensemble des problématiques de la maîtrise d'œuvre, de la conception à la réalisation. Il est le point d'achèvement de cette double formation qui est sanctionnée par deux diplômes : Ingénieur ESTP et Architecte diplômé d'Etat.

Les étudiants titulaires d'un bac S avec mention qui s'inscrivent en première année à l'ENSAPLV peuvent postuler pour cette double formation. Ils doivent le faire en même temps que leur demande d'inscription, et dans ce cas développer les raisons de ce choix dans la lettre de motivation incluse dans le dossier d'inscription à l'ENSAPLV.

Un jury inter-établissement décidera après un examen de leur dossier et un entretien personnel de leur admission définitive compte tenu des capacités d'accueil.

(1) A titre d'information, un bicursus ingénieur-architecte est proposé aux élèves ingénieur de l'ESTP en 1<sup>ère</sup> Année de la section Bâtiment. Les durées sont identiques : 2 ans de classe préparatoire, 3 ans à l'ESTP avec formation complémentaire à l'ENSAPLV, et 2 ans de Master à l'ENSAPLV.

## Contacts

ENSAPLV : Jean Pierre Franca et Jean Marie Périn (professeurs) :

[jpfranca@paris-lavillette.archi.fr](mailto:jpfranca@paris-lavillette.archi.fr) ; [jmperin@paris-lavillette.archi.fr](mailto:jmperin@paris-lavillette.archi.fr)

ESTP : Adriana Miri (professeur) : [miri@profs.estp.fr](mailto:miri@profs.estp.fr) ou <http://www.estp.fr>